

L'origine des ALTERJUIFS

L'

appellation « en tant que juifs » apparaît pour la première fois le 18 octobre 2000. Elle fait le titre

d'une opinion parue dans *Le Monde* (parmi les signataires, Raymond Aubrac, Daniel Bensaïd, Régine Dhoquois-Cohen, Michael Löwy, Maurice Rajfus, Laurent Schwartz, Michèle Sibony, Stanislas Tomkiewicz, Pierre Vidal-Naquet, Michèle Zémor...). Les auteurs se définissent comme « citoyens du pays dans lequel nous vivons et citoyens de la planète » et ajoutent : « nous n'avons pas de raisons ni pour habitude de nous exprimer en qualité de juifs ». Condamnant le racisme et l'antisémitisme, faisant montre de leur « part de déportés, de disparus, de résistants », ils accusent, sans aucune démonstration ni aucun exemple concret, Israël de « prétendre parler au nom de tous les juifs du monde, en s'appropriant la mémoire commune, en s'érigeant en représentant de toutes les victimes juives passées : les dirigeants de l'Etat d'Israël, s'arrogent aussi le droit de parler, malgré nous, en notre nom. Personne n'a le monopole du judéocide nazi ».

Derrière le procès de la politique israélienne, c'est en fait l'existence d'Israël comme peuple qui est avant tout en question. L'Etat d'Israël est en effet le seul à incarner formellement sur la planète le destin collectif juif au point de donner l'impression de monopoliser la représentativité de tous les Juifs. Néanmoins, il y a dans ce jugement une contradiction : si les pétitionnaires s'expriment en « citoyens », on ne comprend pas pourquoi ils s'offusqueraient de cet état de faits.

La raison avancée de leur ire, c'est la fameuse « visite-provocation » de Sharon, que l'on sait être, depuis, un mensonge journalistique que les déclarations de membres du gouvernement palestinien (et notamment Imad Faloudji, ministre

Jean-Yves Kanoui

Professeur d'histoire.

des communications¹⁾ ont démenti par la suite : l'intifada avait été programmée par l'OLP dès le refus par Arafat du plan Barak qui lui proposait de créer un Etat palestinien sur 99 % des territoires contestés. Leur critique se veut « juive ». « Ce n'est pas bien que juifs mais parce que juifs que nous nous opposons à cette logique suicidaire des paniques identitaires » (en l'occurrence, la leur). « Nous refusons l'ethnisation du conflit et sa transformation en guerre de religions. Nous refusons d'être cloués au mur des appartenances communautaires ». Une telle référence ne peut concerner que la situation française, provoquée par les agressions arabo-musulmanes contre des Juifs citoyens français, agressions qui ne sont jamais condamnées par les pétitionnaires qui en attribuent la responsabilité à Israël et aux institutions juives.

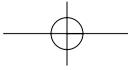
Bien entendu, l'appel se termine par l'invocation de « la fraternité judéo-arabe », la nécessité de la création d'un Etat palestinien et l'affirmation du « droit au retour des Palestiniens chassés de leur terre ». La dernière phrase de la déclaration – « c'est par la coexistence pacifiée de différentes *communautés culturelles et linguistiques* (sic) sur un même territoire » – montre que ses signataires se font les avocats de la « Palestine démocratique et laïque ».

En somme, les « en tant que juifs » prônent la liquidation de l'Etat d'Israël.

En novembre 2000, se crée aussi à Chicago une association pacifiste juive « Not in my name » (« Pas en mon nom ») qui essaiera un peu partout dans le monde occidental pour offrir « une voix juive alternative »²⁾. « Nous nous appelons nous-mêmes « Pas en mon nom » parce que l'Etat d'Israël proclame souvent qu'il agit au nom du judaïsme international et pour défendre ses intérêts mais ces actions ne reflètent pas *nos* valeurs et croyances juives ». Néanmoins, « bien que nous sommes une organisation primordialement juive et que nous parlons clairement avec une voix juive, nous accueillons avec faveur la pleine participation et le soutien de non Juifs. Nous le faisons en reconnaissance du fait que nous ne sommes pas une communauté isolée mais vivons dans une plus large communauté qui nous donne force et soutien ».

Le programme de l'association est clair : c'est l'apologie de la Palestine. « Nous croyons qu'une telle paix puisse être atteinte lorsqu'Israël se retirera de ses établissements dans les territoires palestiniens et répondra aux droits nationaux et humains légitimes du peuple palestinien ». La Palestine n'est donc qu'une malheureuse victime des Juifs... Elle n'assume aucune responsabilité dans le conflit.

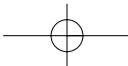
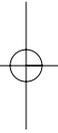
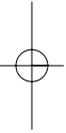
Dans *Le Monde* du 6-7 avril 2003, paraît un placard publicitaire sous le titre « Une autre voix juive », parmi les signataires duquel on retrouve nombre de signatures de l'article « en tant que juifs ». Cette publication est suivie le 17 décembre 2003 par une page entière de publicité dans le même journal,



partagée en deux pétitions de soutien : « Entendre *Une autre voix juive* » et « Une voix chrétienne en écho à *Une autre voix juive* ». Les mêmes thèmes sont quasiment réitérés. Les signataires se définissent comme « la voix de Français juifs ou d'origine juive qui soutiennent les idéaux de démocratie, de liberté, d'universalité des droits humains et des droits des peuples ». Ils s'expriment « devant la montée des menaces intégristes, chauvines, communautaristes, racistes et antisémites, devant les ingérences criminelles, antidémocratiques de la droite israélienne dans la société française ».

Que comprendre dans cette phrase publiée en caractères gras ? L'accusation cette fois-ci est grave. Elle accuse la « communauté juive » d'ingérence criminelle dans les affaires françaises, au profit d'un Etat étranger (la « droite israélienne »), en opposition à la parfaite francité déclarée et exaltée par les signataires. Le paradoxe est énorme. Bien que parlant en tant que « citoyennes et citoyens de la République française », « fils de cette République française », on se demande quel lien les signataires peuvent revendiquer avec « le peuple israélien ». Pourquoi auraient-ils, eux, citoyens français avant tout, un droit particulier à se prononcer sur la politique israélienne ? La Shoah est invoquée pour fonder ce droit, alors même qu'ils récusent le fait qu'Israël s'accapare sa mémoire. Mais là aussi pointe un paradoxe criant. D'un côté, ils affirment parler en fonction du « souvenir de l'extermination, la conviction qu'elle n'appartient (sic) à personne, qu'elle ne peut justifier aucun nationalisme », qu'elle leur intime le « devoir de parler comme nous le faisons ». De l'autre, ils proclament « nous ne réclamons aucun privilège pour les Juifs en tant que victimes ». Or, n'est-ce pas pourtant ce privilège qu'ils réclament pour eux-mêmes spécifiquement dans la critique envers Israël ? « Nous n'autorisons ni l'Etat d'Israël, ni les institutions juives en France (qui) prétendent représenter les citoyens juifs, à parler en leur nom ». Et pourtant c'est parce qu'ils supposent qu'il y a un lien entre tous les Juifs qu'ils sentent le besoin de parler d'une « autre voix juive », une notion qui massifie en retour tous les autres Juifs, assignés à la même identité, ou, comme dirait Jean Pierre Chevènement, à « l'identitarisme »...

La condamnation de l'antisémitisme à laquelle ils se livrent est un pur exercice de style car ce qui est dénoncé en premier, ce sont « ces amalgames monstrueux », « les agressions verbales et les menaces physiques contre ceux, Juifs ou non, qui exercent leur responsabilité de citoyens en condamnant publiquement la politique israélienne actuelle ». Cette affirmation est proprement hallucinante car en 2003 on devait bien en être à 1 000 antisémites ou plus : pas de critique du racisme de certains milieux arabo-musulmans, de leur communautarisme sous le signe du Jihad, pas de critique de la sournoiserie palestinienne utilisant Oslo comme un « cheval de Troie » pour détruire Israël (une

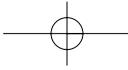


comparaison faite par Fayçal Hussein, un ministre « modéré » de l'Autorité palestinienne). Bien au contraire ! Cette phrase implique que les agressions viendraient de milieux de la communauté juive, ce qui constitue une affirmation que rien ne prouve. Elles identifient aussi, par la bande, les « citoyens responsables » juifs à l'ensemble de tous les autres citoyens (« non-juifs »), ce qui a pour effet d'exclure en bloc de la bonne citoyenneté tous ceux qui seraient d'un avis contraire aux pétitionnaires. Par ailleurs, il est comique de constater que critiquer Israël relèverait des attributs de la citoyenneté. On voit très bien qu'allusion est faite ici, sans grand courage, à la nécessité de calmer l'opinion arabo-musulmane française pour éviter une fureur qui remettrait en question la paix civile du pays. C'est à dire que l'on admet que le conflit palestino-israélien est devenu une affaire intérieure française. Conformément à cette logique, si les « attentats suicides organisés par les groupes terroristes palestiniens contre les civils israéliens » sont condamnés (« monstrueux »), ils sont excusés par le « désespoir »... dont est coupable Israël. En pure rhétorique, les terroristes se voient qualifiés « d'ennemis du peuple palestinien » et des « dirigeants palestiniens ». Il faut bien s'inventer un peuple « innocent ». On sait en effet pertinemment qu'une véritable culture nationale de la mort et du martyr a été développée programmatiquement par l'Autorité Palestinienne, Arafat lui même. Toute la société palestinienne en est infectée. La confusion entre Juifs et Israéliens que rejettent les signataires est donc à nouveau réitérée.

Le judaïsme est invoqué, sorti on ne sait d'où. La communauté juive, jamais clairement nommée, est accusée de donner « au judaïsme confisqué un visage repoussant » (ce qui suppose que l'on se soucie de sa réputation) tandis qu'Israël « pour renforcer son potentiel d'expansion, cherche à accroître l'immigration en Israël et s'accommode des résurgences de l'antisémitisme ». On ne peut mieux dire que l'antisémitisme sert les intérêts d'Israël et qu'il est utilisé pour continuer à opprimer le peuple palestinien.

Le programme politique que ces « citoyens de la République française » énoncent en conclusion (pratiquant donc allègrement l'ingérence dans les affaires d'un autre Etat pour lequel, finalement, ils expriment un certain intérêt), est tout voué à la défense des Palestiniens, notamment de leur droit au retour, forme déguisée de la destruction de l'Etat d'Israël. Le comble est atteint lorsqu'on appelle à soumettre « les exécutants (sic) de la politique israélienne actuelle » (tout de même, il s'agit d'un Etat démocratique) au jugement de la « cour pénale internationale ».

Les deux pétitions de soutien reprennent en général les conclusions de la pétition originelle sauf l'identification spécifique de ses signataires (juifs). L'une d'elle se décline de façon bizarre « nous sommes tous associés par des liens fami-



liaux, amicaux, culturels, professionnels à des destinées juives individuelles ou collectives ». Qui désigne-t-on ainsi ? Des couples mixtes, des philosémites ? « Nous sommes choqués de voir la parole juive confisquée par certaines instances non réellement représentatives et par des maîtres à penser auto-proclamés ». En somme, de cette façon, les premiers pétitionnaires se font légitimer par des non Juifs amis des Juifs pour montrer qu'ils sont du bon côté de la société et de la majorité françaises qui les adoubent publiquement. Ils mettent ainsi au ban de la bonne société une communauté juive accusée de se livrer à un rapt de représentativité sectaire. Ce qui est tout de même fort de café. Si les signataires de la deuxième pétition ne sont pas juifs, on ne comprend pas pourquoi ils viendraient contester la représentativité de la communauté juive.

Que vient faire dans cette galère « Une voix chrétienne » ? Et pourquoi pas musulmane ou bouddhiste ? On passe en effet subrepticement de la République à la religion. Faut-il penser que ces chrétiens savent mieux que les Juifs ce que doit être le judaïsme « parce que notre identité chrétienne est une « identité reçue » qui s'enracine dans le judaïsme, parce que nous non plus, chrétiens, nous ne supportons plus l'horreur qui règne en Israël et dans les Territoires palestiniens ». « Le dialogue entre juifs et chrétiens ne présuppose pas de cautionner tout ce que fait l'Etat d'Israël » car le peuple juif et l'Etat d'Israël ne sont pas deux réalités synonymes ». *Verus Israel* ? Le texte « dénonce l'injustice et la violence que l'Etat d'Israël fait subir quotidiennement aux Palestiniens ». Aucune empathie pour les victimes israéliennes. La vieille théologie de la substitution sous une forme *new look*...

En mars 2003, à Bruxelles, dix sept organisations juives de neuf pays européens se sont constituées en réseau européen « Juifs européens pour une paix juste » et se sont dotées de structures permanentes. Un lobby alterjuif, pour parler au nom de tous les Juifs et occuper les scènes médiatiques ?

notes

1. Imad Falouji, ministre de la communication de l'autorité palestinienne déclare le 5 décembre 2000 devant la télévision palestinienne : « Ceux qui attribuent l'Intifada à la visite du haïssable Sharon à la mosquée Al Aqsa se trompent (...) Cette Intifada était planifiée depuis le retour du Président [Arafat] des négociations de Camp David [juillet 2000] où il a tenu bon face à Clinton ».
2. Cf. sa plaquette de présentation (en anglais), sans doute datant de juin 2003.

